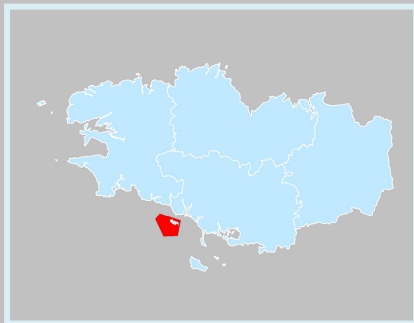




Secteur : DH ATL03
Code : FR5300031

Région littorale :

Bretagne

Département littoral :

Morbihan

Commune littorale :

Groix

Superficie :

Superficie extension : 26 909 Ha
Espace marin : 100 %
Superficie globale : 28 300 Ha
Espace marin : 97 %

Statut des propriétés :

- Eaux intérieures et eaux territoriales françaises
- Domaine public maritime

Patrimoine naturel remarquable

Habitats d'intérêt communautaire : 4
Espèces d'intérêt communautaire : 1
Habitats OSPAR : 2
Espèces OSPAR : 1

Principaux usages :

Pêche professionnelle (filets, palangres, casiers, concessions mytilicole, pêche de loisir (embarquée, à pied et sous-marine), extraction de granulats, plaisance et nautisme, plongée, transport maritime de passagers et de marchandises

Partenaires pour la gestion du site :

- Etat
- Communauté d'agglomération du pays de Lorient
- Commune de Groix
- Conservatoire du Littoral
- Bretagne Vivante - SEPNE
- Organisations socio-professionnelles
- Usagers

Directive Habitats

ILE DE GROIX



L'île de Groix a une superficie de 1770 ha et sa population permanente est estimée à plus de 2300 personnes réparties entre le centre-bourg et de nombreux hameaux. Groix abrite un patrimoine naturel exceptionnel avec une richesse ornithologique et géologique reconnue à travers la Réserve Naturelle François Le Bail.

La culture de Groix est particulièrement maritime avec un passé halieutique très important (une des plus grosses flottilles de pêche au thon de Bretagne de 1880 au milieu du XX^{ème} s.) et qui a engendré le surnom de « grec » dès lors qu'il s'agit de désigner un habitant de Groix.

L'île de Groix bénéficie actuellement d'un site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats de 1394 ha dont 40 % de superficie marine. Ce site a été proposé en avril 2002. La commune de Groix en est l'opérateur et a élaboré son document d'objectifs qui a été validé en juillet 2004.

L'extension du site est proposée au seul titre de la Directive Habitats et est exclusivement marine.

Justification de la proposition d'extension

L'extension proposée vers le large permettra d'englober une part importante du plus vaste complexe d'habitats rocheux représentatifs du sud Bretagne et des bancs de sable intéressants avec notamment la présence de maërl et des zones de zostères.

Elle intégrera également les platiers rocheux et bancs de sable de la baie de Locmaria, classés en réserve naturelle.

Maërl



Développés sur certains fonds sédimentaires de l'étage infralittoral, les bancs de maërl sont constitués d'algues rouges calcaires de la famille des corallinacées, non fixées. Deux espèces se distinguent : *Lithothamnium corallioides* (sur des banquettes envasées jusqu'à environ 5 m de profondeur) et *Phymatolithon calcareum* (sur des fonds de graviers en eau claire à une profondeur avoisinant 10 m).

La complexité architecturale des bancs de maërl offre une multiplicité de niches écologiques, favorisant la diversité biologique. Le maërl ayant besoin de lumière pour sa photosynthèse, sa profondeur est déterminée par la turbidité de l'eau.

Les bancs de maërl intégrés dans ce site élargi sont assez éloignés de la côte nord de Groix, leur état de conservation est jugé favorable n'étant ni dragués, ni chalutés, ni exploités.

Les herbiers de zostères, phanérogames marines ou plantes supérieures des côtes de la Manche et de l'Atlantique, jouent un rôle d'habitat très original pour de nombreuses algues et des invertébrés qui n'occupent généralement pas les substrats meubles. Ils abritent ainsi une forte diversité biologique, et jouent un rôle fonctionnel essentiel en tant que zones de reproduction, de nurseries et de nourrissage pour de nombreuses espèces. La superficie de ces zones à zostères, localisés dans les anses sableuses de Quelhuit, Port Melin et Port Tudy, n'est que de quelques hectares mais leur état de conservation est jugé très favorable.

Au niveau faunistique, de nombreuses espèces rares ou remarquables ont été observées (spongiaires, hydriaires, anthozoaires, bryozoaires, vers polychètes, échiuriens, crustacés et mollusques sédentaires, faune mobile...) (Castric-Fey et L'Hardy-Halos, 2001). La richesse spécifique du secteur est cependant plus grande dans d'autres sites suivis dans le cadre du REseau BENThique (Derrien-Courtél, 2006).

L'île de Groix représente la partie émergée d'un ensemble de roches métamorphiques particulières connues sous le nom de « schistes bleus » de 50 Km de long sur 8 à 10 Km de large, affleurant sous 5 à 40 m d'eau entre les îles des Glénan au nord-ouest, la presqu'île de Quiberon au sud-est et Belle-Ile au sud-sud-est. La prise en compte de la moitié Est de Groix, de la pointe du Grognon au Nord à Locqueltas au Sud permet de prolonger le périmètre de l'actuel site qui était essentiellement terrestre et côtier. Cette extension permet ainsi de prendre en considération des zones intertidales sableuses et rocheuses (1110, 1140 et 1170) présentant des modes d'exposition différents et représentatifs. Cette extension vers l'Est permet ainsi de prendre en compte une partie de haut plateau rocheux sous-marin qui se prolonge de façon significative sur plusieurs milles avant une nouvelle rupture.



La prise en compte d'un secteur très large qui s'étend à 7 milles à l'ouest de Groix et à 7 milles au Sud allant de l'Ouest au sud repose sur l'habitat « Récifs » et plus spécialement l'habitat élémentaire « Roche infralittorale en mode exposé » (1170-5), notamment dans l'axe basse Buzig-basse de Groix. Cet axe s'apparente à une forme de chaussée profonde (autour de 20 mètres de profondeur en moyenne) dont la partie Sud constitue un habitat circalittoral de substrat meuble. L'intérêt de ce périmètre élargi repose aussi sur l'intégration du début de la Grande Vasière. Si elle n'est pas reconnue au titre de la Directive Habitats, l'habitat de la convention OSPAR « Colonies de seapens et mégafaune fouisseuse » permet de légitimer ce périmètre vers le large : il s'agit de plaines de vase fine, à des profondeurs se situant entre 15 et 200 mètres ou plus abritant des populations telle que *Virgularia mirabilis* ou *Pennatula phosphorea*.

Il s'agit d'un site de fréquentation saisonnière par des mammifères marins dont le Grand dauphin et le Dauphin commun. Occasionnellement d'autres espèces peuvent être de passage dans le site, en provenance du Golfe de Gascogne tels le Globicéphale noir et le Petit rorqual.

Orientations de gestion pour une conservation durable du site

Un comité de pilotage mis en place par le Préfet maritime et le Préfet de département réunira l'ensemble des acteurs concernés par le site dont les organisations socio-professionnelles. Ce comité aura pour rôle de compléter le document d'objectifs existant en définissant des préconisations de gestion nécessaires à la préservation durable des espèces animales et milieux marins d'intérêt communautaire concernés.

L'environnement et le développement durable sont une préoccupation importante si ce n'est majeure sur l'île de Groix. Le travail effectué sur le premier site Natura 2000 l'atteste et la prise en considération du territoire et de son devenir par les Groisillons à travers la mise en place d'un Agenda 21 confirme cet intérêt local pour des outils territoriaux de développement maîtrisé. Ces initiatives privilégient la démarche participative et la gouvernance partagée.

La désignation d'un site Natura 2000 élargi permettra une meilleure représentation du fonctionnement écologique de cet ensemble. Sur la base du travail

déjà réalisé d'inventaires, de concertations, de préconisations et de mesures de gestion par l'opérateur, la désignation de ce site permettra de conduire un projet territorial adapté intégrant l'ensemble des acteurs et des activités maritimes. C'est un site où les menaces d'impacts directs sont faibles, que ce soit par la pêche ou les plaisanciers. Pour la zone de clapage des boues de dragage des ports lorientais, au nord ouest de l'île, le suivi fin des impacts permettra d'orienter les solutions ou modalités pour que la conservation en bon état du milieu marin soit assurée. Pour la plaisance, le bassin de navigation de Lorient est assez important avec plus de 18000 bateaux immatriculés). Groix est une destination de prédilection avec plusieurs ports d'accueil très visités en été (Port Tudy, Port St Nicolas, Locamaria) même si la côte sauvage est moins accessible. Pour la pêche, essentiellement côtière, les bateaux proviennent pour leur majorité, soit de Lorient, soit de Port-Tudy.

Sur le plan scientifique, du fait de sa position biogéographique, Groix doit être considérée comme une zone atelier en matière de réchauffement global des eaux et suivi comme telle, notamment en raison de la disparition en 2003 des Laminaires.

Enfin, le caractère maritime du site nécessite un périmètre cohérent de gestion : le maintien et la restauration de l'état de conservation des habitats, la gestion des activités nautiques et l'information et la sensibilisation, questions prioritaires à traiter, pourront ainsi être mieux abordées par rapport aux enjeux de conservation et de gestion. Les orientations visant au maintien de l'état de conservation des habitats et des espèces bénéficieront *in fine* aux activités et ressources halieutiques et aux activités récréatives et touristiques.

Sans anticiper sur la phase de concertation, des usages et des pratiques respectueux des espèces et habitats marins pourront faire l'objet de contrats et chartes Natura 2000.

Ces orientations, envisagées dans un cadre plus large et à partir d'objectifs complémentaires (ressource halieutiques), en associant d'autres aires marines et d'autres acteurs pourraient également être déclinées à partir de la palette d'outils définie par la Loi du 14 avril 2006, à l'instar d'un parc naturel marin, outil de concertation et de gestion adapté à cette échelle de territoire.

Sources/Bibliographie :

Castric-Fey A., L'Hardy-Halos M.-Th., 2001. *Inventaire de la faune et de la flore sur les fonds rocheux de l'île de Groix*, Association pour la Découverte du Monde Sous-marin, 175 p.

Commune de Groix, 2004. Document d'objectifs du site Natura 2000 FR5300031 de l'île de Groix. Commune de Groix/DIREN Bretagne, 212 p.

Courtel J.E. (coord.), 1998. Quel avenir pour la façade atlantique? Réflexions à partager, pour agir mieux ensemble", DATAR, Secrétariat général à la mer : <http://www.bretagne-environnement.org/telecharger/1049200288-le-littoral-breton.pdf>

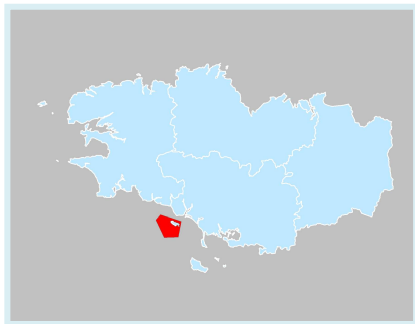
Derrien-Courtel S., 2006. *Suivi stationnel des roches subtidales – 2004-2005 – Suivi du Benthos, Région Bretagne*. REBENT – IFREMER/MNHN, 262 p.

Grall J., 2003. Fiche de synthèse sur les biocénoses : les bancs de maërl, Rebent, 20 p.

Leblond E., Merrien C., Berthou P., Demaneche S., Rostiaux E., 2007. *Les activités des navires de pêche en 2005, réseau d'observation des ressources halieutiques et des usages*. IFREMER, 240 p.

Les Cahiers d'Habitats, 2004. *Habitats côtiers, Natura 2000, Tome 2*. La documentation française, 399 p.





PROJET DE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000 EN MER

Directive Habitats

ILE DE GROIX

Liste et codes des habitats d'intérêt communautaire de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

1110 – Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

- 1110-1 - Sables fins propres et légèrement envasés, herbiers de *Zostera marina* (façade atlantique)
- 1110-3 - Sables grossiers et graviers, bancs de maërl (façade atlantique)

1140 – Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

- 1140-3 - Estrans de sable fin
- 1140-5 - Estrans de sables grossiers et graviers
- 1140-6 - Sédiments hétérogènes envasés

1170 – Récifs

- 1170-1 - La roche supralittorale (façade atlantique)
- 1170-2 - La roche médiolittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-3 - La roche médiolittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-5 - La roche infralittorale en mode exposé (façade atlantique)
- 1170-6 - La roche infralittorale en mode abrité (façade atlantique)
- 1170-8 - Les cuvettes ou mares permanentes (façade atlantique)
- 1170-9 - Les champs de blocs (façade atlantique)

8330 – Grottes marines submergées ou semi-submergées

- 8330-1 - Grottes en mer à marées

Liste et codes des espèces d'annexe 2 de la Directive Habitats justifiant la désignation d'une extension

- 1349 - Grand dauphin *Tursiops truncatus*

Liste des habitats de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Bancs de *Zostera*
- Bancs de Maërl

Liste des espèces de la Convention OSPAR justifiant la désignation d'une extension

- Pourpre petite pierre *Nucella lapillus*